



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 32

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi dix-sept décembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

OBJET

Affaire n°2019-152

NOTE D'INFORMATION RELATIVE
AU CONTRAT DE VILLE
DE LE PORT 2015-2022

PROGRAMMATION FINANCIERE
ET PLAN D' ACTIONS 2020

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 9^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte.

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 9 décembre 2019 et affichée le 10 décembre 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

Absents représentés : M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), M. Ludovic Latra (par M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Mikaëla Latra (par M. Jean-Bernard Gaillac).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec à 17h09, M. Patrice Payet à 17h25.

Départ(s) en cours de séance : Mme Karine Mounien (17h28-17h34).

Absent(s) : Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, M. Hary Auber, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber, Mme Dalila Mahé, M. Sergio Erapa.

LE MAIRE

Olivier HOARAU



.....
.....

Affaire n°2019-152

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE
AU CONTRAT DE VILLE DE LE PORT 2015-2022
PROGRAMMATION FINANCIERE ET PLAN D' ACTIONS 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Contrat de Ville du Port pour la période 2015 – 2020 ;

Vu la délibération n° 2019-082 du 09 juillet 2019 validant le protocole d'engagements renforcés et réciproques de prolongation du contrat de ville de Le Port jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement –Travaux – Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunies le 9 décembre 2019 ;

Vu la note d'information présentée en séance le 17 décembre 2019 relative à la programmation financière et au plan d'actions du contrat de ville de Le Port pour l'année 2019 ;

Retour de Mme Mounien à 17h34 ;

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte de la programmation financière et du plan d'actions 2020 du contrat de ville de Le Port ;

Article 2 : de prendre acte de la programmation 2020-2022 de la Cité Educative telle que présentée en comité de pilotage contrat de ville du 27 novembre 2019 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondant à cette affaire.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

